



# Commune de Monéteau

## COMPTE RENDU DE LA REUNION 10 octobre 2005

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 octobre 2005 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,  
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoint  
Mmes et Mrs Yvette SALA, Henry SILVAN, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Sylvaine SAMOUR, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Isabelle MAOUNY excusée et représentée, M. Jean-Marie DUGNY et Mme LEGENDRE excusés

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

### CENTRE COMMERCIAL DU CENTRE BOURG

Monsieur BIDEAU précise que le permis de construire déposé n'a jamais été accepté par le propriétaire des murs qui a refusé de donner son accord. Il n'a donc jamais pu être instruit. Le propriétaire a lui-même fait constaté l'état de son immeuble vandalisé, visité, par huissier.

Une réunion en mairie, avec les trois protagonistes, a été provoquée à l'initiative de la mairie, pour essayer de débloquent l'affaire, le propriétaire des murs est parti en claquant la porte.

Il souhaite et l'ensemble du conseil, la réouverture d'un commerce alimentaire pour les habitants qui n'ont pas tous la possibilité de se déplacer.

### AMENAGEMENT DU PARKING DE LA MAIRIE – PENALITES DE RETARD

Les travaux du parking arrière de la mairie ont été réceptionnés le 24 janvier 2005 au lieu du 2 décembre 2004. Compte tenu de ce dépassement de délai des pénalités pourraient être appliquées. Ce retard du chantier n'a pas généré de gêne, en conséquence, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'entreprise EUROVIA.

### PARTICIPATION DES LOCATAIRES AUX CHARGES COMMUNES

#### *Redevance consommation d'eau 2004/2005*

Le Conseil Municipal fixe la part revenant à chaque logement du Château Colbert, selon la consommation d'eau inscrite au compteur général et la facturation, une baisse de 8,56 % est enregistrée. La participation des occupants est pour Mme BEAULIEU Annie de **260,54 €** et pour Mr DALLE Hubert de **260,54 €**

#### *Redevance chauffage gaz 2004/2005*

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur le montant des sommes dues par deux occupants logés dans un bâtiment communal chauffé par la commune, au titre de remboursement des frais de chauffage de l'année 2004/2005. Le conseil répercute l'augmentation de 3,99 % constatée sur la facturation et fixe la participation de chaque intéressé pour Mme BEAULIEU à **665,59 €** et pour Mr DALLE à **570,51 €**

### **Redevance ordures ménagères**

Le Conseil Municipal répercute l'augmentation moyenne de la redevance des ordures ménagères de 7 %, sur les occupants des logements communaux suivants, ce qui porte la participation forfaitaire

pour Monéteau à <b>98,59 €</b> pour	3 avenue de la Seiglée	Mr TRINEL Jean Claude
	3 A avenue de la Seiglée	Mme JOANNIS Viviane
	Château Colbert	Mme BEAULIEU Annie
	Château Colbert	Mr DALLE Hubert
	rue de Seignelay	Me COTTIN Annie
	rue de Seignelay	La Poste
pour 8 mois à <b>65,73 €</b> pour	12 rue d'Auxerre	Mme NAULT Michelle
pour 6 mois à <b>49,30 €</b>	7 rue d'Auxerre	Mme FRANSIOLI
pour Sougères à <b>72,23 €</b>	Rue des Marronniers	Mr CHARPY Denis

### **TRANSPORT SCOLAIRE – ECOLE DE SOUGERES**

Les élèves de l'école de Sougères, la commune associée, sont amenés une fois par semaine sur les équipements de MONETEAU (gymnase et bibliothèque). Trois sociétés ont été contactées. L'une n'a pas fait de proposition ne pouvant assurer ce service. Deux ont répondu, les Rapides de Bourgogne pour **46,00 Euros TTC** par aller-retour et Cresson-Voyages pour **70,00 Euros TTC** par aller-retour.

Le Conseil Municipal retient la Société Les Rapides de Bourgogne au prix de **46,00 Euros TTC** par aller-retour.

### **TRANSPORT – ECOLES DE MONETEAU ET DE SOUGERES**

Les élèves des écoles de Monéteau et de Sougères sur Sinotte, la commune associée, dans le cadre des rencontres pédagogiques, sont amenés à se rendre sur AUXERRE ou à la patinoire au cours de l'année scolaire 2004/2005. Deux sociétés ont été contactées et proposent :

	Rapides de Bourgogne	Cresson Voyages
AUXERRE –A.R.-	<b>55,00 euros</b>	<b>77,00 euros</b>
PATINOIRE- A.R.-	<b>46,00 euros</b>	<b>pas de proposition</b>

Le Conseil Municipal retient la Société « Les Rapides de Bourgogne » pour assurer les déplacements des élèves des écoles de Monéteau et Sougères tant sur Auxerre que sur la patinoire aux prix indiqués ci-dessus, par aller-retour.

### **MAISONS FLEURIES 2005**

Chaque année, la Commune récompense des lauréats des maisons fleuries. Un bon d'achat est attribué à chaque maison classée d'un montant variable en fonction du classement de 30 euros à 150 euros. Le coût, pour le concours 2005, s'élève à **870 euros** pour 20 bons délivrés. Le Conseil Municipal accepte le coût pour le concours maisons fleuries 2005 d'un montant de **870 euros**.

### **LOTISSEMENT F. BROCHET**

Suite à l'établissement du plan de bornage établi par le cabinet Géomexpert, il est nécessaire de réajuster les surfaces exactes par lot :

LOT	NOM	ADRESSE	SURFACE m <sup>2</sup>	PRIX TTC
1	ALVAREZ Matias	35 rue des Alouettes 89470 MONETEAU	809,00	50 158,00
2	DURIGO Jean-Alain	3 rue de Verdun 89250 SEIGNELAY	566,00	35 092,00
3	NIVELON Christian	28 place des cordeliers 89000 AUXERRE	757,00	46 934,00
4	VITEAU Vincent/ LAGRUE Sandra	5 rue F. Clas 89470 MONETEAU	751,00	46 562,00
5	ARRAULT Claude	1 rue R.Rolland 89470 MONETEAU	679,00	42 098,00
6	RICCITELLI L.A.	14 rue V. Renelle 93240 STAINS	881,00	54 622,00
7	AQQAOUI Mohamed	6 allée Heurtebise 89000 AUXERRE	591,00	36 642,00
8	KEITA Maria	Rue de Bruxelles 89000 AUXERRE	599,00	37 138,00
9	POTHIER Christophe /GARCIA Maria	14, rue de Seignelay 89470 MONETEAU	578,00	35 836,00
10	DE BRITES José	17bis rue de Sommeville 89470 MONETEAU	637,00	39 494,00
11	HENRY Alain	6 chemin de la Folle pensée 89380 APOIGNY	623,00	38 626,00
12	DUBOIS Françoise	15 voie Romaine 89600 VERGIGNY	670,00	41 540,00

Soit : 8 141 m<sup>2</sup> de vendu pour un total de 504 742,00 euros

## **SUBVENTIONS 2005**

Après examen de la demande, le Conseil Municipal décide de surseoir à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'école de Musique pour l'achat de pupitres sur l'exercice 2005, cette dépense sera inscrite au budget 2006.

## **COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS – MOUS Gens du voyage**

La Communauté de l'Auxerrois est chargée de la réalisation de terrain pour les gens du voyage dans le cadre d'une « MOUS » (*Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale*). Dans la mise en place de ce dispositif, il faut distinguer les itinérants et les sédentaires.

Pour les itinérants il est prévu un terrain de 40 places sur Auxerre vers les Cassoirs avec gardiennage. Pour les sédentaires, le terrain actuel, route de Lyon à Auxerre, doit être éclaté. Plusieurs communes ont accepté d'accueillir une ou deux familles.

Monéteau pourrait accueillir une famille. Il faut donc un terrain de 2 500 m<sup>2</sup> environ viabilisé sur lequel une petite construction est possible.

La commission urbanisme se réunira le 19 octobre à 18 heures pour étudier les possibilités.

## **ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN - VENTE – BC 248**

Le conseil est informé de la demande de réservation de terrain par l'entreprise ASSELINEAU ou toute personne ou société pouvant s'y substituer dont le siège social est à PERRIGNY, d'un terrain sis rue de Paris, dans le lotissement « Le Petit Coignot 2 », cadastré BC 248 de 4 294 m<sup>2</sup> pour y installer son activité artisanale.

Le Conseil Municipal fixe à 6 €/le m<sup>2</sup> le prix de vente, désigne l'étude de Maître Hervé CHANTIER, notaire à APOIGNY pour rédiger la promesse et l'acte de vente, et autorise de Maire à signer la promesse de vente qui sera accompagnée d'un versement représentant 10 % du montant de la vente et ultérieurement la vente.

## ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN - VENTE SOCIETE MANUT'SERVICE

Par délibération du 11 octobre 2004, le conseil avait accepté de vendre aux gérants de la Société MANUT'SERVICE, la parcelle cadastrée BD 488, de 2 308 m<sup>2</sup>, lot 2 du lotissement PARIS ROME, au prix de 11 euros le m<sup>2</sup>. Or, la vente se fera au profit de la société OSEO BDPME qui consent un crédit bail à la Société MANUT'SERVICE.

Vu l'avis du Domaine en date du 5 mai 2004.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente au profit de la Société OSEO BDPME et autorise le maire à signer l'acte s'y rapportant.

## ZONE D'ACTIVITE DE LA CHAPELLE

La Société Elite-restauration a été avisée de la position du conseil concernant le non remboursement des arhes.

Le Ministère des Armées recherche 50 sites en France, pour ouvrir des centres de la 2<sup>ème</sup> chance pouvant accueillir 300 jeunes. Le bâtiment de restauration peut-être réaménagé mais l'hébergement sera extérieur, éventuellement dans des locaux acquis par Mrs FOHR et CARRE. Dans leurs locaux, un projet de chambres universitaires est envisagé en accord avec Auxerre (100 chambres sur Monéteau, 50 sur Auxerre).

Une douzaine d'entreprises sont déjà installées dans la zone et les travaux de l'ADAPT sont bien avancés, l'ensemble sera agréable.

## COMMISSIONS

Urbanisme du 22 septembre 2005 : avec les personnes associées sur les deux révisions et la modification du Plan d'Occupation des Sols

Urbanisme du 29 septembre 2005 avec les élus de Gurgy et la Direction des études du Conseil général sur la déviation de Monéteau. Le projet retenu partirait de la RD 84, longerait l'A6 au Nord sur le territoire de Gurgy pour rejoindre la RN 6 au sud d'Appoigny. Une étude de ce tracé est demandé au Conseil Général, en tenant compte du raccordement de Gurgy et de la déserte de la future station d'épuration sur Appoigny.

Scolaire des 26 septembre et 3 octobre 2005 examine les crédits scolaires, peu de changement sauf un ajustement pour les déplacements et une légère augmentation pour les animations. Les directions d'écoles souhaitent être associées aux projets d'aménagement des cours.

Il n'y aura pas de classe de neige cette année. JJ Rousseau à un gros projet pour l'ensemble des classes en cours de chiffrage. Les groupes sont partants pour la patinoire sauf le groupe Colbert qui a un projet sur la citoyenneté et l'éducation. La cuisine de la Commanderie se termine. Il est signalé que les volets de JJ Rousseau sont souvent fermés et les lumières allumées en plein jour.

Les études surveillées ont repris sur les deux groupes primaires ainsi que l'école multisports.

Sports et Loisirs du 1<sup>er</sup> octobre 2005 sur les illuminations de fin d'année et le choix des motifs rue de Sommeville.

## POSE D'ABRI BUS A SOUGERES SUR SINOTTE

Pour permettre aux enfants des écoles et aux usagers des transports urbains d'être abrités lors de l'attente des bus, la pose de deux abribus est envisagée, un à Sougères et un à Pien.

- La fourniture et la pose des deux abribus en bois s'élève à

2 920,00 x 2	5 840,00 HT
--------------	-------------

- La dalle béton sera réalisée par le service technique, l'achat des matériaux s'élève à

	270,00 HT
--	-----------

soit une dépense hors taxe de **6 110,00 HT**

Le conseil donne son accord pour cette implantation et sollicite l'octroi de la subvention au titre des amendes de police à hauteur de 40 % et rappelle que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2005.

## DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil n'applique pas son droit de préemption sur les dossiers présentés.

## AFFAIRES DIVERSES

Terrain BP Une réunion est prévue le 24 octobre avec la Société BP et leur service environnement, Trottier-Escribe, à laquelle sont associées la Préfecture, la DDASS et la DRIRE.

Ville de Verdun maintien de « la voie sacrée » dans le domaine de l'Etat Le conseil adhère à cette requête bien que pas concerné.

Communauté de Communes du Seignelois propose une réunion des maires dépendant de la brigade de Gendarmerie de Seignelay sur les réfections et l'extension tant des bureaux que la construction de logements supplémentaires.

Ecole de Musique invitation à l'audition des classes instrumentales le Samedi 19 novembre 2005 à 16 heures, salle des Anciens du Foyer communal.

Congrès des Maires du 22 au 24 novembre 2005 à PARIS. Les conseillers intéressés sont priés de s'inscrire vers Madame PERQUIS, jour envisagé le mercredi 23.

Cérémonies du 11 novembre au Monument aux morts - 11 h à Sougères puis 11 h 45 à Monéteau suivi du repas des aînés.

Rue de Sommeville : la réception des travaux du 28 septembre a relevé et signalé quelques anomalies sur le plateau surélevé et la différence de coloris peu évident et peu marqué visuellement, la reprise des pavés au rond point, a rappelé l'engagement de reprise de l'angle des rues Fête Dieu et Courtis Robin et la remise aux côtes initiales du chemin de Vide Grange.

Commission des finances : **Mercredi 26 octobre** 2005 à 18 heures

Conseil municipal : **Lundi 7 novembre** 2005 à 20 h 15

---

## TOUR DE TABLE

Mme BLANVILLAIN : signale l'affaissement des berges route des Conches sur la partie Auxerre, et les tags ornant le mur du Château Colbert au pied du Pont

M. PONTHEU : va harmoniser la signalisation route des Conches avec une zone « 70 » dans la partie non habitée

M. PICARD annulation de la consultation pour la construction de la station d'épuration – la publicité était non-conforme.

M. BIDEAU mise en place d'une réunion entre services et collectivités sur le Centre d'enfouissement de PIEN.

---

## PUBLIC

Mme. ROUGER demande que soient constaté les dégâts faits par les volatiles dans le clocher. Rép : pose de grillage lors des travaux de renforcement des étais des cloches

M. MENANT Pourquoi des arbres sont arrachés dans l'ancien terrain de camping ? Rép : pour l'aménagement du terrain de tir à l'arc, mais seront replantés en nombre égal  
Circulation de plus en plus importante, rues des Guenelles, de Chemilly et de l'Abreuvoir – peut-on envisager des moyens dissuasifs ?  
Qu'en est il du projet de salle de danse ou d'un foyer de jeunes sur le site de l'ex-Intermarché ? Rép : souhait du conseil un commerce alimentaire

M. DUPUIS explique les difficultés rencontrées par les piétons entre la place de la Poste et le dentiste rue de Seignelay. Prévoir un passage piétons vers le dentiste

M. IMBERT Mise en place d'un comptage automatique par le Conseil Général sur les deux routes départementales au droit du carrefour de la Mairie dans la semaine, et comptage manuel matin et soir pour origine destination mardi

M. SALMON le bâtiment à construire vers le service technique n'est pas bien perçu par les associations. Rép : locaux de stockage du matériel transféré de la maison Cumont et libérer ex-logement Roger, mais pas de salle de réunion.